

Change, Echange, Libre-Echange

ET PROTECTION

LIBRE-ECHANGE

(Fin)

Sous ce titre les économistes comprennent la liberté du commerce international. Dans l'organisation actuelle de la société, le libre-échange serait préférable au système prohibitif et protectionniste. En effet, s'il est un principe solidement appuyé sur l'observation, c'est assurément celui de la liberté des échanges. Il suffit pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur l'organisation de l'homme et sur le milieu où il se trouve placé. L'homme a des besoins physiques, intellectuels et moraux dont l'apaisement est nécessaire au maintien de son existence et au perfectionnement de son être. Il est obligé de se nourrir, de se vêtir et de s'abriter sous peine de périr; il est également obligé de cultiver son esprit et son âme, sous peine de vivre uniquement de la vie des brutes. Pour subvenir à ces nécessités de son existence, l'homme dispose d'une portion de la création, et il est armé de facultés à l'aide desquelles il peut extraire du milieu où il vit, tous les éléments de sa subsistance matérielle et morale.

La terre, avec ses innombrables variétés de minéraux, de végétaux et d'animaux, ses océans, ses montagnes, ses terres végétales, l'atmosphère qui l'environne, la chaleur et la lumière qui alimentent la vie à sa surface, voilà les fonds abondants que la Providence a mis au service de l'humanité. Mais ni les éléments divers qui composent ce fonds mutuel de substance, ni les facultés dont l'homme dispose pour les utiliser n'ont été distribués d'une manière uniforme. Chacune des régions du globe a sa constitution géologie particulière. Ici, s'étendent des gisements inépuisables de charbon, de fer, de plomb, de cuivre; là on trouve en abondance l'or l'argent, les pierres précieuses. La même diversité existe dans la distribution des espèces végétales et animales. Le soleil, qui chauffe et qui éclaire inégalement la terre, qui prodigue dans certaines zones la chaleur et la lumière, tandis qu'il abandonne les autres au froid et à l'ombre, marque à chaque espèce des limites qu'elle ne peut franchir. Si nous nous tournons du côté des facultés humaines, nous trouverons des différences non marquées. Un court examen suffit pour démontrer que tous les peuples n'ont pas été pourvus des mêmes aptitudes, que les Français, les Anglais, les Italiens les Russes, les Allemands, les Chinois, les Nègres, etc., ont leur génie particulier, soit de race, soit des circonstances naturelles, du sol et du climat; que les forces physiques, intellectuelles et morales de l'homme varient selon les races, les peuples et les familles; qu'il n'y a pas dans le monde deux individus dans les capacités soient égales et les aptitudes semblables.

Diversité et inégalité des éléments

de la production dans les différentes régions du globe; diversité et inégalité non moins prononcée parmi les hommes; tel est donc le spectacle que nous présente la création. De cet arrangement naturel des choses naît la nécessité des échanges. Aucune région du globe ne pouvant devenir le foyer de l'universalité des industries, aucun individu ne pouvant produire isolément l'ensemble des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, que font les hommes? Les moins heureusement doués se contentent des produits qu'ils sont capables de façonner eux-mêmes et dont ils ont les matériaux sous la main. Ceux-ci demeurent plongés dans la barbarie primitive, où ils se trouvent incessamment soumis aux privations les plus dures. Mais les plus intelligents s'avisent d'un procédé qui met bientôt à leur service les ressources de la création tout entière. Au lieu de produire indifféremment toutes choses, chacun s'applique à celles que ses aptitudes particulières et la nature des matériaux dont il dispose lui permettent de produire avec facilité, et il les échange contre les choses qu'il produit difficilement ou qu'il est incapable de produire.

Grâce à ce procédé, à la fois si simple et si fécond, chacun peut obtenir une quantité de plus en plus considérable des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, étendre et perfectionner indéfiniment son existence.

La liberté des échanges apparaît comme une nécessité dérivant de la nature de l'homme et des circonstances au sein desquelles il se trouve placé, et la liberté d'échanger n'est pas moins que celle de travailler, d'institution naturelle.

Cependant, les besoins d'ordre intérieur, d'économie politique, ont porté toutes les nations à adopter des mesures plus ou moins restrictives dont le but, d'abord, est de se créer des ressources nécessaires aux dépenses générales du gouvernement et ensuite d'empêcher les produits étrangers de venir faire une concurrence ruineuse aux produits similaires indigènes, ce qui constitue la protection, de là l'institution du système des douanes.

Généralement pour les besoins financiers on frappe particulièrement de droits d'entrée plus forts les articles de luxe ou ceux qui ne sont pas nécessaires aux besoins de la vie, et, dans certains cas, on les frappe également de droits de fabrication intérieure, les droits d'accise; ainsi pour les spiritueux, les tabacs pour lesquels au Canada, en 1889, les droits de douane se sont élevés à \$6,786,831 sur un total de \$23,766,784, et ceux d'accise à \$6,808,665 sur un total de \$6,886,789. Quand aux droits protectionnistes, ils s'établissent surtout pour protéger l'agriculture et les industries qui, tout en promettant d'être prospères dans l'avenir, n'ont pas encore acquis assez de force pour soutenir avec avantage la concurrence étrangère.

Renseignements Commerciaux

DEMANDE DE SÉPARATION DE BIENS

Dame Marie-Louise Lavigne, épouse de M. Athanase Boucher, commerçant, de St-Guillaume d'Upton.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de Thos Chamberland, hôtelier, de Québec; premier dividende payable à partir du 23 mai, H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de S. S. Kimball, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 25 mai, Thos Gauthier, curateur.

Dans l'affaire de Robert Lanning, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 25 mai, Chas Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Guay & Cie, d'Yamachiche; premier et dernier dividende payable à partir du 26 mai, au bureau de L. A. Lord, N. P., Yamachiche, O. Lesieur, curateur.

Dans l'affaire de M. Isaïe Quintal, de Montréal; dividende sur produit d'immeubles, payable à partir du 25 mai, Charles Desmarteau, curateur.

CURATEURS

M. John M. D. Hains a été nommé curateur à la faillite de M. Wm Hunter de Montréal.

M. Wm A Caldwell a été nommé curateur à la faillite de M. Alex. J. Morrison de Montréal.

M. W. A. Caldwell a été nommé curateur à la faillite de M. E. M. Haldiman de Montréal.

MM. Bilodeau et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Arthur Paradis de Montréal.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. J. R. E. D'Anjon, de Rimouski.

M. Chas Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. James O'Gorman, de Montréal.

MM. Bilodeau et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. W. H. Leprohon, de Joliette.

M. Thos Gauthier a été nommé curateur à la faillite de Mme A. S. Maynard, de Montréal.

M. Auguste Quesnel a été nommé curateur à la faillite de M. Charles Dubois, de Victoriaville.

MM. C. Miller et J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de M. Rémi Fortin.

M. W. Alex. Caldwell a été nommé curateur à la faillite de M. James D. Anderson, de Montréal.

M. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de M. Amédée Gagnon, de la Rivière Ouelle.

M. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de MM. Lane et Boissonault, de Québec.

AILLITES

Montréal—James Morrison a fait cession de ses biens à la demande de M. Ed. Guérin.

Passif environ \$600.
Assemblée des créanciers le 19 mai, MM. Emile Lucas et M. J. Lachapell (Emile Lucas & Cie) photographes, on fait cession.

Passif environ \$2000.
Assemblée des créanciers le 19 mai. M. Exias Anyot, entrepreneur menuisier a reçu une demande de cession qu'il conteste.

Une demande de cession a été signifiée à M. J. Laurius Laurier épier. M. Cyprien Robert, chapelier rue St-Laurent a fait cession.

Une demande de cession a été signifiée à M. Joseph O. Hémond (P. Hémond & fils) manufacturier de chaussures.

Passif direct \$100,000, indirect \$80,000. St Isidore.—M. Napoléon Dubuc magasin général, a fait cession de ses biens. Passif environ \$12,000.

Montréal.—J. D. Latour & Cie, marchand de chaussures, ont fait cession de leurs biens, le stock a été vendu mer credi.

Adélaré Bastien, marchand de chaussures rue Notre-Dame a fait cession de ses biens.

St-Thérèse.—M. Isaïe Charbonneau magasin général, a fait cession. Passif environ \$5000.

Cheneville.—Hercule Cheney magasin général, demande du délai à 3, 6, 9 et 12 mois sans intérêt, pour 50 p c, et à 15, 18 et 20 mois pour le reste avec garantie.

Namur.—Mme veuve Malo, magasin générale demande à s'arranger avec ses créanciers.

Hedleyville, (Québec).—MM. Edmond Julien et Cie, corroyeurs, ont fait cession de leurs biens.

Québec.—MM. J. Savard et Cie, (Joseph Savard et Louis Lachance), marchands de nouveautés, ont fait cession de leurs biens à la demande de MM. Thibaudeau frère et Cie.

Weeden.—MM. Louis Bernier et fils, magasin général, ont fait cession de leurs biens.

VENTES DE STOCK

Montréal.—Lonergan frères, boulangers; ventes du roulant et des livres le 18 mai, chez Marcottefrères.

Patrick Gallery; ventes des meubles de la maison du failli, le 16 mai, sur les lieux.

Chas. H. Wade, collecteur, vente de créances le 18 mai, au No 184 rue St-Jacques.

NOTES

M. Ernest Neveu, épicer de Montréal, a composé à 25c comptant.

MM. Parker et Popham, de Montréal, font offrir à leurs créanciers 30c dans la piastre comptant.

AVIS.

L. J. HÉRARD, marchand de fer et quincaillerie, a transporté son établissement au No. 26 rue St-Laurent.

Téléphone 776.

J. M. MARCOTTE
Comptable et Auditeur
No. 58 RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Spécialité: Règlement d'affaires de faillites entre créanciers et débiteurs, sans frais judiciaires.

TRUDEL & DEMERS
Librairie et Papeterie
OBJETS
LE PIÉTÉ ET DE FANTAISIE
No 1611 RUE NOTRE-DAME
Objets de piété et de fantaisie

L. H. Coutu. C. E. Jacques.
Coutu & Jacques
Manufacturiers de
Vermicelle et Macaroni
1450 Rue Notre-Dame
FARINES ET GRAINS
Agence du
Manitoba Milling & Breving Company
203, Rue des Commissaires
MONTREAL.